

LE BULLETIN DU CEIP

CENTRE MIDI-PYRENEES D'EVALUATION ET D'INFORMATION SUR LA PHARMACODEPENDANCE - ADDICTOVIGILANCE



ABUS ET DEPENDANCE AUX MEDICAMENTS A PRESCRIPTION MEDICALE FACULTATIVE : UNE ETUDE PHARMACOEPIDEMIOLIQUE BASEE SUR LA PARTICIPATION DE PHARMACIENS D'OFFICINE DE MIDI-PYRENEES

Les médicaments à Prescription Médicale Facultative sont utilisés pour le traitement symptomatique de pathologies bénignes, facilement diagnostiquables par le patient. Certaines spécialités contiennent des substances psychoactives qui présentent un potentiel addictif. L'objectif de cette étude a consisté à explorer la faisabilité d'une méthode pharmacoépidémiologique afin de quantifier le mésusage, le détournement de l'usage thérapeutique conventionnel, l'abus et la dépendance aux médicaments dont la délivrance à l'officine ne nécessite pas la présentation d'une ordonnance et sont demandés spontanément par les patients.

Cette étude transversale pilote a été menée en 2007, sur une période de deux mois, dans 100 officines de Midi-Pyrénées, auprès des patients demandeurs de spécialités à Prescription Médicale Facultative. Les patients demandant un médicament appartenant à une liste de ces médicaments contenant des substances psychoactives, dont la codéine combinée au paracétamol dans les spécialités analgésiques, ont été inclus dans l'étude. Un groupe témoin était constitué de patients demandant des antiacides. Le personnel de la pharmacie proposait aux patients de remplir un questionnaire anonyme. Le questionnaire a été conçu pour étudier le mésusage, l'usage détourné et l'abus (prises en quantité trop importante avec des conséquences néfastes) de ces médicaments. De plus, des questions portant sur la perte de contrôle de l'utilisation de ces médicaments ont été adaptées à partir des critères utilisés pour l'évaluation de la pharmacodépendance selon le Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux (DSM-IV).

Résultats :

Trente-deux pour cent (n=74) des pharmacies sollicitées ont participé à l'enquête. Seulement 4.8% des patients sollicités (n = 817) ont refusé de compléter le questionnaire proposé par le personnel de pharmacie. Le questionnaire a été complété à l'intérieur de la pharmacie par 53.3 % des patients. Les autres patients ont emporté le questionnaire hors de la pharmacie et 31.7 % d'entre eux l'ont renvoyé à l'aide d'une enveloppe T. Le taux de participation des patients a été de 64.9 %.

Ces taux de mésusage (et/ou de détournement de l'usage thérapeutique conventionnel), d'abus et de dépendance étaient significativement plus élevés que ceux observés avec les antiacides. Dans le groupe codéine, parmi les 36% de patients ayant pris le médicament le mois précédent (n=53) :

- 15.1 % ont fait un mésusage du médicament (et/ou l'ont utilisé à des fins non médicales, les raisons invoquées étant : « besoin », « lutter contre le stress », « se sentir bien », « toxicomanie »),
- 7.5 % étaient des cas d'abus (prises en quantité trop importante avec des conséquences néfastes),
- 7.5 % ont présenté des critères de perte de contrôle de l'utilisation du médicament liée à la dépendance à la substance pour la recherche des ses effets psychoactifs ou pour le soulagement de la douleur.

Comité de Rédaction : Pr A. Roussin, Pr J.L. Montastruc, Dr M. Lapeyre-Mestre

Service de Pharmacologie clinique, CEIP-Addictovigilance de Toulouse, Faculté de Médecine, 37 allées Jules Guesde, 31000 Toulouse

Conclusion :

Les résultats de cette étude indiquent que l'utilisation de questionnaires anonymes proposés aux patients en pharmacie d'officine est une méthode intéressante afin d'obtenir des données sur l'usage problématique des médicaments à prescription médicale facultative.

Les patients ayant pris de la codéine le mois précédent cette étude ont été 50% à dire qu'ils n'avaient pas informé leur médecin traitant de cet usage. Ainsi, dans le cas des demandes spontanées de ces médicaments par les patients, le pharmacien est le seul interlocuteur professionnel de santé, ce qui met encore plus en avant le rôle du pharmacien dans le conseil au patient lors de la délivrance de médicaments à potentiel d'abus et de dépendance.

Le CEIP de Toulouse remercie vivement les Maîtres de Stage officinaux qui ont accepté que les étudiants stagiaires de 6^{ème} année des études Pharmaceutiques de Toulouse soient impliqués dans la réalisation de cette enquête, au titre de leur formation. De plus, cette étude, dont les résultats ont été récemment publiés dans une revue internationale (1), n'aurait pu être menée à bien sans la participation des pharmaciens d'officine de Midi Pyrénées s'impliquant également dans l'enquête annuelle OSIAP qui fait partie des méthodes pharmacoépidémiologiques validées sur le plan national pour évaluer les usages problématiques de médicaments psychoactifs (2).

(1) *Orriols et al, Drug Safety 2009 ; 32 (10) : 859-873. Evaluation of Abuse and Dependence on Drugs Used for Self-Medication.*

(2) http://www.afssaps.fr/var/afssaps_site/storage/original/application/34eccf44847264bf8752f27f6e65c72d.pdf.

Perspectives : Cette étude pharmacoépidémiologique pilote a servi de base méthodologique pour mettre en place des études plus approfondies et de plus grandes tailles qui sont en cours pour évaluer les consommations problématiques des médicaments à prescription médicale facultative demandés spontanément à l'officine par les patients.

N'OUBLIEZ PAS DE RESERVER VOTRE JOURNEE DU MARDI 12 JANVIER 2010, POUR LES XIV^{èmes} RENCONTRES DU CEIP DE TOULOUSE qui se dérouleront de 9h à 16h00 à la Faculté de Médecine, Allées Jules Guesde, Toulouse

Au cours de ces rencontres seront présentées les actualités concernant l'addictovigilance en France.

Florence Noble, Directeur de Recherche au CNRS, coresponsable du Laboratoire de Neuropsychopharmacologie des addictions, Université Paris Descartes, donnera une conférence sur le thème des « Inhibiteurs de dégradation des enképhalines et intérêts thérapeutiques pour la douleur et l'addiction ».

Le programme et la fiche d'inscription vous seront prochainement adressés.

Nous rappelons qu'en dehors de périodes d'enquête, tout cas d'abus ou de pharmacodépendance grave ou inattendu, notamment suspecté lors de la présentation d'une ordonnance falsifiée, doit être déclaré obligatoirement au CEIP (Décret du 31 mars 1999).

Si vous souhaitez recevoir ce bulletin par courrier électronique, merci de nous le signaler.

N'hésitez pas à nous contacter au 05 62 26 06 90 ou à nous envoyer vos observations par courrier ou fax 05 61 14 59 28 ou e-mail : ceip.toulouse@cict.fr

Site internet www.bip31.fr (rubrique Activités du Service)